

Description et tarifs du service de location de vélos proposé par l'association À Bicyclette

Trois types de vélos sont proposés :

- des vélos de ville loués au trimestre (4 trimestres maximum) ;
- des vélos pliants loués au mois (3 mois maximum) ;
- des vélos à assistance électrique loués au mois (3 mois maximum).

Ces vélos sont équipés d'antivol, paniers, porte-bagages et de pneus anti-crevaison. Ils disposent d'un dispositif de lutte contre le vol et le recel : le marquage BICYCODE®

Des accessoires sont proposés en option : siège enfant et sacoche.

Les locations se font de date à date.

Le paiement de la location est à régler par chèque ou en espèces.

Vélos de ville					
	1 trimestre	2 trimestres	3 trimestres	4 trimestres	Dépôt de garantie
Tarif tout public	30 €	60 €	90 €	120 €	200 €
Tarif étudiant (sur présentation d'un justificatif)	15 €	25 €	35 €	40 €	200 €
Sacoche	5 €	10 €	15 €	20 €	33 €
Porte bébé	8 €	16 €	24 €	32 €	17 €

Vélos pliants				
	1 mois	2 mois	3 mois	Dépôt de garantie
Vélo pliant	10 €	22 €	37 €	230 €

Vélos à assistance électrique				
	1 mois	2 mois	3 mois	Dépôt de garantie
Vélo à assistance électrique	40 €	90 €	150 €	850 €
Sacoche	2 €	4 €	6 €	33 €
Porte bébé	3 €	6 €	9 €	17 €

Fonctionnement du service de location de vélos

Conditions à remplir :

- Être adhérent de l'association À Bicyclette (adhésion à prix libre) ;
- Être âgé d'au moins 16 ans ;
- Fournir les pièces suivantes :
 - une copie recto/verso d'une pièce d'identité valide (carte d'identité, passeport ou permis de conduire) ;
 - un justificatif de domicile de moins de trois mois (quittance de loyer ou facture de gaz, d'électricité ou de téléphone) ;
 - une attestation d'assurance de responsabilité civile ;
 - un chèque de dépôt de garantie.
 - pour les étudiants : une copie de la carte d'étudiant en cours de validité ou un certificat de scolarité en cours de validité ;
 - pour les personnes mineures : une autorisation du représentant légal les autorisant à louer un vélo. Par ailleurs, le représentant légal doit contresigner l'état des lieux du vélo à la remise et à la reprise du vélo.
- Prendre rendez-vous avec l'association À Bicyclette.

Prise et retour des vélos :

La location et le retour du vélo s'effectuent uniquement :

- sur rendez-vous ;
- au local de l'association À Bicyclette : 78, rue de la Barrière à Tulle ;
- aux horaires d'ouverture :
 - mercredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
 - lundi et vendredi de 14h00 à 18h00
 - et le 1er samedi du mois de 14h00 à 18h00.

Pénalités de retard :

Tout vélo et/ou accessoire rendus au-delà de la date de retour prévue dans le contrat de location entraînera le paiement de pénalités :

Objet loué	Montant dû par jour de retard
vélo de ville	5 € / jour
vélo pliant	5 € / jour
vélo à assistance électrique	20 € / jour
sacoche	1 € / jour
porte-bébé	2 € / jour